tre des Affaires des anciens combattants.

Mais, monsieur le président, si le gouvernement fédéral amendait le bill C-227 de façon à permettre aux provinces—au Québec, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, bref, à n'importe quelle province-d'accepter ou d'adopter le régime qui leur convient, et disait: Nous payons 40, 50 ou 60 p. 100 du coût total du régime d'assurance frais médicaux, à ce moment-là, il respecterait l'autonomie de la province, quelle qu'elle soit. Ce n'est pas le cas du présent bill C-227, qui dicte une ligne de conduite à toutes les provinces, en soulignant quatre points: Que le régime couvre tous les services que dispensent les médecins,

Deuxièmement, que le régime soit parrainé par le gouvernement provincial, mais adopté et accepté par le gouvernement fédéral.

Troisièmement, que les prestations soient transférables d'une province à l'autre. Cela, c'est très bien. Qu'une famille soit assurée au Québec ou à Vancouver, en Alberta ou en Saskatchewan, quelle soit assurée partout, à la grandeur du Canada, très bien.

Quatrièmement, que tous les résidants d'une province y soient admissibles; nous en sommes

là également.

Monsieur le président, nous n'en sommes cependant pas à ce que le gouvernement fédéral dicte aux provinces de quelle façon elles doivent établir leur régime d'assurance des soins médicaux. Ce n'est pas à Ottawa à dicter cela. Qu'Ottawa aide aux provinces à se débrouiller, oui, mais qu'il cesse d'embrouiller les provinces. Voilà la solution que nous proposons.

Nous avons présentement des économistes, au sein des libéraux, qui forment le gouvernement. Qu'on trouve une solution pour débarrasser les provinces d'Ottawa. Que le gouvernement fédéral ne soit pas un embarras, une entrave, ou qu'il ne mette pas des bois dans les roues de l'administration d'une province. A ce moment-là, nous verrons plus d'unité nationale, plus de compréhension entre l'Est et l'Ouest du Canada, ou entre l'Est et l'Ouest et le centre du Canada, que nous n'en voyons présentement.

Monsieur le président, nous recevons des griefs, des représentations des optométristes canadiens, des podiatres canadiens, à l'effet que le bill C-227 interdit la reconnaissance de leur profession, l'exercice de leur profession, de leurs talents dans ce domaine. Les optométristes, les oculistes et les podiatres ont quand même suivi le même cours classique que l'honorable député de Gatineau; ils ont reçu la même instruction que les médecins, en général. Nous avons des médecins qui ont le droit

M. Caouette: Conservateurs au Manitoba, d'examiner les yeux, le système d'un conservateurs au Québec, comme dit le minis- être humain, d'un député fédéral comme d'un député provincial, qui seront rémunérés selon le régime actuel, en disant: si sa vue fléchit, c'est parce qu'il est diabétique, qu'il a des maux de rein; si sa vue baisse, c'est qu'il faiblit.

> Monsieur le président, je crois que les optométristes et l'Association des optométristes devraient appeler l'attention du gouvernement sur le fait qu'ils doivent être reconnus comme un corps organisé, comme un corps composé de gens qui rendent service à la société; nous permettrions ainsi à quelques individus de bénéficier de ce régime d'assurance frais médicaux, tout comme ces gens qui ont exactement la même formation.

> Monsieur le président, je n'ai rien contre les médecins, loin de là. Dès que nous sommes malades, nous recourons à eux. Seulement, lorsqu'il s'agit des oculistes, lorsqu'il s'agit des pédiatres, je crois sincèrement que les deux genres de facultés, que les deux genres d'activités, dans notre pays, devraient être reconnus dans le bill.

> Monsieur le président, l'amendement présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), stipule:

• (8.50 p.m.)

[Traduction]

Que l'alinéa d de l'article 2 du bill nº C-227 soit modifié par l'insertion, immédiatement après le mot médical, à la ligne 20, des mots suivants:

J'ajouterai ensuite le mot «podologue». L'alinéa se lirait alors:

..qui, lorsqu'il sont fournis par un médecin seraient considérés comme des services assurés,»

[Français]

Monsieur le président, il me semble que cet amendement est tout à fait logique et je l'appuie parce que je considère que si nous mettons de côté les optométristes...

[Traduction]

- M. Rynard: Oui, oui.
- M. Caouette: Quoi, «oui, oui»?
- M. Rynard: Vous êtes sur la bonne voie, c'est ce à quoi je pensais.
- M. Caouette: J'ai tout juste entendu «oui, oui.» Je pensais que vous me parliez, mais apparemment vous parliez à quelqu'un derrière le rideau.

[Français]

M. Lewis: Qu'est-ce que vous dites en fran-

[L'hon. M. Teillet.]